



FORMATION : L'INTERMITTENCE AUJOURD'HUI

PUBLIC

Cette formation s'adresse à de jeunes créateurs d'entreprises culturelles.

PRÉ-REQUIS

Professionnels du secteur culturel

INTERVENANT

Elsa Gobert

Attachée d'administration à l'AMI, également formatrice à l'IMMS (Institut de la Méditerranée et des Métiers du Spectacle), à l'ISTS (Institut Supérieur des Techniques du Spectacle) et au GRIM-EDIF à Lyon.

ÉVALUATION DE LA FORMATION

La formation sera suivie d'une évaluation sous forme d'un questionnaire rempli par les participants portant sur le déroulement de l'action afin de mesurer la satisfaction globale sur l'organisation, les qualités pédagogiques du formateur, les méthodes et les supports utilisés.

SANCTION DE LA FORMATION

La formation sera sanctionnée par la remise d'une attestation individuelle de formation, mentionnant les objectifs, la nature et la durée de la formation.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Connaître l'histoire et les règles relatives au régime dérogatoire d'assurance chômage, les annexes 8 et 10
- Comprendre la notion d'employeurs multiples en France et en Europe
- Connaître les typologies de contrats de travail
- Appréhender les adaptations du régime liées à la crise sanitaire

MOYENS ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Approche pédagogique :

- Progressive, reprenant les bases des annexes 8 et 10 puis introduisant dans un second temps les fonctions plus élaborées
- Participative
- Prenant appui sur les projets réels des stagiaires

Méthodologie :

- Alternance de contenus à transmettre et d'exercices pratiques ou temps de questionnement collectifs

Techniques d'animation :

- Visualisation de plusieurs exemples au fur et à mesure de l'avancée de la formation par vidéoprojecteur (site de pole emploi et support de formation), permettant d'effectuer des simulations en direct
- Appui sur support papier récapitulatif

Supports pédagogiques :

- Paper board pour les temps de questionnements et/ou de restitution collectifs
- Support vidéoprojecteur pour les temps d'exposés Un exemple concret approfondi en commun



- 1 jour
- 7 heures
- De 9h30 à 17h30 avec 1 heure de pause déjeuner



Nous contacter
Formation éligible au CPF



Plateforme Dynamo / AMI
41 rue Jobin
Friche la Belle de Mai
13003 Marseille



Délai d'accès : en fonction de votre financement, de 1 mois à 15 jours avant le début de la formation



L'ensemble de nos locaux est accessible aux personnes en situation de handicap.

Vous pouvez prendre contact avec notre référente handicap par mail ou par téléphone.

Anne Marsetti : am@amicentre.biz /
04 95 04 96 17



dynamo@amicentre.biz
04 95 04 95 50



CONTENU DE LA FORMATION

Avec cet atelier nous aborderons l'histoire et le fonctionnement actuel des annexes 8 et 10 de l'assurance chômage : Intermittents à employeurs multiples en France et en Europe.

I. Les deux piliers juridiques de l'intermittence :

Historique de ce régime spécifique de l'assurance chômage.
Les deux piliers : un régime d'assurance chômage spécifique et un type de contrat spécifique, le CDD dit « d'usage » (CDDU).

II. Annexe 8 et Annexe 10

Ce régime, qui fait l'objet d'annexes (les annexes 8 et 10 de l'assurance chômage) vise à répondre aux besoins particuliers des artistes et techniciens.

III. Accéder à l'intermittence et calcul de l'indemnisation

La période de recherche des heures et le système de calcul de l'ARE (allocation de retour à l'emploi).

IV. Adaptation du dispositif pendant la crise sanitaire

Nous reviendrons sur le dispositif d'activité partielle (pour les intermittents) : Explication du dispositif et de la prise en compte des heures d'activités partielles par Pole emploi spectacle.

Nous parlerons également de l'adaptation des Annexes 8 et 10 de l'assurance chômage (notamment de l'allongement de la période de recherche des heures).

Mise à jour en octobre 2021